

L'Afrique carcérale



**Dynamique électorale
au Sénégal entre 2000
et 2019**

L'Afrique carcérale

Dossier

On assiste, depuis quelques années en Afrique, au déploiement concomitant d'ethnographies carcérales et à l'inscription de la question pénitentiaire dans le champ du développement, en tension entre enjeux sécuritaires et droits de l'homme. Tandis que les agences internationales (re)produisent un discours sur la prison africaine, appréhendée comme un objet à réformer, ce dossier, à contre-courant des idées reçues et des lectures stéréotypées, entend ouvrir la discussion à partir d'enquêtes de terrain, issues majoritairement d'un programme collectif et pluridisciplinaire, et dégager les grandes questions qui sous-tendent la pluralité des réalités carcérales. L'expérience carcérale et l'économie des valeurs circulant en détention et produites hors et dans les murs sont ainsi analysées. Une place est également ménagée aux voix des détenus, trop souvent inaudibles. Les dimensions politiques de l'incarcération, des plus évidentes à celles plus implicites, sont abordées. Enfin, les multiples aspects de la réforme et de ses paradoxes sont discutés, au regard notamment de la place historique du travail dans les discours sur la punition et sur la réinsertion. Finalement, ce dossier réaffirme l'importance de la réflexion sur les prisons, et au-delà sur les rapports de domination et sur les inégalités sociales à l'échelle du continent. Ce faisant, il affirme aussi la place de l'Afrique dans le débat mondialisé sur la peine de prison.

Recherches

**La dynamique électorale au Sénégal
entre 2000 et 2019 : contribution à l'analyse
contextuelle des comportements électoraux**

Alassane Beye et Gilles Van Hamme

Lectures

La revue des livres

Coordonné par

Frédéric Le Marcis et

Marie Morelle

avec les contributions

de Christine Deslaurier,

Frédéric Le Marcis,

Sylvain Landry Birane Faye,

Marie Morelle,

Sabine Planel,

Romain Tiquet,

Yasmine Bouagga,

Tomas Max Martin,

Andrew M. Jefferson et

Sidy Cissokho.

Rédaction

Les Afriques dans le monde – Sciences Po Bordeaux

Domaine universitaire

11, allée Ausone - 33607 Pessac cedex

Tél.: 05 56 84 42 70 Fax: 05 56 84 43 24

e-mail: politique-africaine@sciencespobordeaux.fr

site Internet: <http://polaf.hypotheses.org/>

La Revue des livres continue d'être éditée au secrétariat parisien de la revue. Les livres pour compte rendu doivent être envoyés à l'adresse suivante: Julien Brachet, *Politique africaine*, UMR DevSoc, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - IRD, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne.

Directrice de la publication: Sandrine Perrot

Rédacteurs en chef: Julien Brachet et Vincent Bonnecase

Comité de lecture: Alessandro Jedlowski, Alexis Roy, Boris Samuel, Chloé Buire, Étienne Smith, Fanny Chabrol, Florence Brisset-Foucault, Fred Eboko, Irene Bono, Joel Glasman, Julien Brachet, Mahaman Tidjani Alou, Marie Brossier, Moritz Hunsmann, Nadine Machikou, Nina Sylvanus, Samuel Sanchez, Sandra Fancello, Séverine Awenengo Dalberto, Thomas Fouquet, Vincent Bonnecase

Responsables de la rubrique «Lectures»: Alessandro Jedlowski (Revue des livres), Boris Samuel et Thomas Fouquet (Autour d'un livre et Chroniques bibliographiques)

Secrétaire de rédaction: Yann Lézénès

La revue **Politique africaine** est publiée par l'Association des chercheurs de *Politique africaine* (présidente Sandrine Perrot, trésorier Alexis Roy, secrétaire générale Séverine Awenengo-Dalberto). Avec le soutien du Fonds d'analyse des sociétés politiques (Fasopo), du Centre de recherches internationales (CERI, Sciences Po), de l'UMR Les Afriques dans le monde (LAM, Sciences Po Bordeaux), de l'Institut des mondes africains (Imaf).

Avec le concours du Centre national du livre.

Politique africaine est une revue à comité de lecture. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et se réserve le droit de modifier les articles pour des raisons éditoriales.

Édition, ventes et abonnements

Karthala, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris

Tél.: 01 43 31 15 59 Fax: 01 45 35 27 05

e-mail: karthala@orange.fr • **site Internet:** www.karthala.com

Bulletin d'abonnement et bon de commande en fin d'ouvrage

© Éditions Karthala, 2020 (première édition papier, 2019)

ISBN: 978-2-8111-2727-5

Conception graphique: Bärbel Müllbacher

Photo de couverture: © Frédéric Le Marcis. Prison de Ziniaré (Burkina Faso).

Politique africaine

L'Afrique carcérale

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

Alors que ce nouveau dossier de *Politique africaine* porte sur l'Afrique carcérale, nous pensons à Fariba Adelkhah et Roland Marchal incarcérés en Iran depuis le mois de juin 2019, à leurs proches, ainsi qu'à tous les prisonniers scientifiques détenus à travers le monde.

LE DOSSIER

L'Afrique carcérale

COORDONNÉ PAR FRÉDÉRIC LE MARCIS ET MARIE MORELLE

INTRODUCTION AU THÈME

DIRE LA PRISON AFRICAINE PAR LES CARTES

Les travaux de Florence Bernault comme ceux de Frank Dikötter ont largement contribué à poser les fondations d'un chantier portant sur les prisons hors des sociétés occidentales dans une perspective historique. Force est cependant de constater combien ces travaux, malgré leur importance, n'ont pas été suivis, de longues années durant, de programmes de recherche ambitieux éventuellement fondés sur des ethnographies contemporaines¹, en dépit de publications existantes mais trop souvent isolées². Il faut attendre les années 2010 pour un déploiement plus conséquent d'enquêtes sur le monde carcéral initiées collectivement par des chercheurs européens, anglophones, francophones ou encore sur d'autres continents, brésiliens notamment³.

En dépit de l'impulsion de Bernault et Dikötter, le voile était donc retombé sur la prison dans les Suds. Pour le continent africain, il s'agissait pourtant de « sortir de la grande nuit » carcérale, pour emprunter à Achille Mbembe le titre de son ouvrage⁴, non pas seulement pour comprendre le fonctionnement des institutions pénitentiaires africaines et leur diversité, mais aussi pour

1. Et ce malgré l'appel lancé par Loïc Wacquant. Voir L. Wacquant, « The Curious Eclipse of Prison Ethnography in the Age of Mass Incarceration », *Ethnography*, vol. 3, n° 4, 2002, p. 371-397.

2. Pour une revue de l'état de l'art sur les prisons africaines notamment, voir M. Morelle et F. Le Marcis, « Pour une pensée pluridisciplinaire de la prison en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 253, 2015, p. 117-129.

3. Voir la contribution de T. Martin et A. Jefferson dans ce volume sur les recherches anglophones. Les auteurs sont également les fondateurs, en décembre 2009, du Global Prison Research Network <<https://sites.google.com/site/gprnnetwork/home>>, un réseau associant un ensemble de chercheurs des Suds (Afrique, Brésil et Asie) travaillant sur la question du confinement. À côté de ces réseaux internationaux, se sont développés dans différents pays des initiatives strictement nationales mais importantes.

4. A. Mbembe, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, 2010.

L'Afrique carcérale

donner une place à ces lieux à l'échelle internationale, tant dans le champ académique traitant de l'analyse du fait carcéral que dans le débat public et inter-institutionnel sur la prison. Cette nécessité est à l'origine du programme « Économie de la peine et de la prison en Afrique » (Ecoppaf) dont est issu ce numéro. De 2015 à 2019, il a rassemblé des chercheurs revendiquant principalement une approche ethnographique préoccupée par ce qu'est la prison « en pratiques ». Leurs travaux soulignent le fonctionnement concret des prisons, appréhendées dans leur pluralité et leur historicité, et s'intéressent à la portée sociale et politique des systèmes punitifs⁵. Cette approche ethnographique est par ailleurs associée à une dimension pluridisciplinaire dont témoigne ce dossier⁶ qui réunit sociologue, géographes, historiens et anthropologues. Ce dernier s'appuie donc sur de multiples ethnographies de situations singulières permettant l'analyse, à l'échelle du continent, de grandes questions relatives aux prisons (le travail en prison, la prison politique, l'économie des valeurs, etc.).

Malgré ces perspectives, la représentation commune de la prison en Afrique, diffusée dans la presse et fondée sur des rapports internationaux d'agences ou d'ONG – Amnesty International, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins du monde⁷ –, demeure captive d'une lecture misérabiliste, visant à son énième réforme et militant pour l'adoption récurrente par les États de déclarations internationales s'engageant au respect des droits de l'homme et, plus spécifiquement, des standards pénitentiaires⁸. Ainsi existerait-il un modèle de bonne gouvernance carcérale dont les prisons en Afrique seraient l'un des points d'appui. Souvent présentées sous l'angle du manque, elles s'inscriraient alors bel et bien dans un débat mondialisé, mais non sans paradoxes. Objets de réforme, les prisons contribuent finalement à légitimer la peine en Afrique et au-delà, entraînant des effets tant sur le rôle

5. Une présentation exhaustive de ce programme est disponible sur le blog Ecoppaf : <<https://ecoppaf.hypotheses.org>>.

6. Les coordinateurs du dossier remercient les évaluateurs anonymes de la revue *Politique africaine* ainsi que les membres du comité de rédaction pour leurs relectures attentives et leurs commentaires constructifs.

7. Voir M. Morelle, « Images et représentations de la prison en Afrique et au Cameroun », in M. Morelle, *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS éditions, 2019, p. 39-66. Pour des exemples dans la presse, voir par A. Bazzara, « Prisons : l'Afrique explose tous les records » [en ligne], *Le Point*, 21 juillet 2017, <https://www.lepoint.fr/economie/prisons-l-afrique-explose-tous-les-records-21-07-2017-2144843_28.php>, consulté le 19 janvier 2019 ; « Dans les prisons africaines surpeuplées, les détenus se relaient pour être allongés » [en ligne], France Info, 21 janvier 2019, <https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/cote-d-ivoire/dans-les-prisons-africaines-surpeuplees-les-detenus-se-relaient-pour-etre-allonges_3155377.html>, consulté le 21 janvier 2019.

8. Voir la déclaration de Kampala de 1996, de Ouagadougou de 2002 en particulier. Sur la question des standards pénitentiaires, voir les règles dites Mandela (actualisation des standards *a minima* de traitement des détenus datant de 2015) adoptées par les Nations unies.

de la prison que sur les détenus (leurs proches et les gardiens aussi). Ils y sont parfois reconnus comme sujets de droit, et à d'autres moments, plus fréquents, ils y sont traités suivant des logiques catégorielles, auxquelles ils parviennent néanmoins à résister.

LES PRISONS AFRICAINES AU CŒUR DE PROCESSUS PUNITIFS MONDIALISÉS

L'appel à la défense des droits de l'homme (souvent traduit en prison dans le registre de l'accès aux soins ou de conditions dignes d'enfermement) et, plus largement, à la consolidation, sinon à la reconstruction, de l'État de droit en Afrique a conduit à placer progressivement et plus fortement la question carcérale dans le champ du développement au fil de la décennie 2000. Ainsi, lorsque les recherches universitaires font à nouveau de la prison un objet d'analyse, celle-ci est également devenue un espace d'interventions pour divers bailleurs dans le cadre de coopérations bilatérales ou de programmes de grandes agences internationales⁹, au-delà des seules actions des ONG et des associations classiquement impliquées pour le droit ou la santé des détenus (Comité international de la Croix-Rouge, Amnesty International, Penal Reform International pour ne citer que les plus emblématiques). La prison se situe donc à l'intersection d'intérêts divers et parfois divergents. Il est possible d'envisager à partir de cette institution autant la réforme du secteur de la justice, au titre des droits humains, que celle de la santé, au titre de la lutte contre les épidémies¹⁰, ou encore celle du secteur de la sécurité, dans un contexte de lutte contre le terrorisme et la « radicalisation¹¹ ». La prison se retrouve plus que jamais au cœur du paradoxe qui la fonde : réinsérer des détenus ou mettre à distance ces derniers du reste de la société, au risque

9. On notera en particulier l'action de l'Union européenne dans plusieurs pays africains : Algérie, Tunisie, Cameroun... Voir H. Colineau, *L'Union européenne, puissance normative ? La politique de coopération au développement en actes*, Thèse de science politique, Grenoble, Université de Grenoble, 2013 ; M. Morelle, P. Awondo, H. Birwe et G. Macaire Eyenga, « Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun », *Politique africaine*, n° 150, 2018, p. 75-96 ; Y. Bouagga, « Une mondialisation du "bien punir" ? La prison dans les programmes de développement », *Mouvements*, n° 88, 2016, p. 50-58. La France, à travers Expertise France et l'Agence française de développement, s'est aussi emparée de cette question – voir en particulier le Contrat désendettement développement (C2D) passé entre celle-ci et la Côte d'Ivoire au sortir de la crise des années 2000.

10. F. L. Altice, L. Azbel, J. Stone, E. Brooks-Pollock, P. Smyrnov, S. Dvoriak, F. S. Taxman, N. El-Bassel, N. K. Martin, R. Booth, H. Stöver, K. Dolan et P. Vickerman, « The Perfect Storm: Incarceration and the High-Risk Environment Perpetuating Transmission of HIV, Hepatitis C Virus, and Tuberculosis in Eastern Europe and Central Asia », *Lancet*, vol. 388, n° 10050, 2016, p. 1228-1248.

11. Y. Bouagga, « Une mondialisation du "bien punir"... », art. cité.

d'une certaine éclipse du débat sur la peine et sa portée. Elle est considérée comme utile face aux impératifs sécuritaires nationaux, régionaux et mondiaux, mais malgré tout décriée pour les mauvais traitements qu'elle inflige à ceux qu'elle héberge.

Réifiée, contestée, critiquée dans les arènes globales traitant de l'enfermement, la prison est aussi appropriée, négociée par les acteurs nationaux et locaux : des rapports sociaux et de pouvoir s'y cristallisent. Les prisons en Afrique restent le support récurrent de revendications portées par des détenus qualifiés de politiques. Elles sont présentées comme des manifestations d'un autoritarisme qu'on dénonce, mais souvent au prix de l'invisibilisation de la prison en tant que telle, du point de vue des conditions de détention ou du régime des peines appliqués aux détenus de droit commun¹². De la même manière que la prison aux États-Unis est devenue un archétype de l'État pénal¹³, ou qu'inversement l'on parlerait d'un modèle scandinave caractérisé par un moindre recours à l'enfermement¹⁴, serait-il pertinent de parler d'un modèle africain ? Sans nul doute, non. Il s'agit bien davantage de discuter de la pluralité des réalités carcérales africaines. Ce texte et le dossier qu'il introduit visent à présenter les grandes dynamiques carcérales du continent, ils ne prétendent nullement en proposer une lecture homogénéisante et atemporelle : les situations carcérales sont diverses, inscrites dans des régimes d'historicité comme dans des configurations socio-politiques qui leur sont propres.

Toutefois, sans pour autant proposer un « modèle de l'Afrique carcérale », il faut aussi considérer une histoire commune, notamment caractérisée par la colonisation, les situations autoritaires postindépendances et l'investissement plus récent des institutions de développement, lesquelles autorisent à envisager, sinon une spécificité de la prison africaine, en tout cas des configurations communes à l'échelle du continent. Cette tension entre pluralité, spécificité des cas singuliers et grandes tendances est discutée dans les différentes contributions de ce dossier, en s'appuyant à chaque fois sur des matériaux ethnographiques situés mais mis en dialogue.

12. C. Deslaurier, F. Le Marcis et M. Morelle, « Contestation, mutineries et évasions. Les registres de mobilisation dans les prisons (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire) », *Champ pénal*, 2020, soumis. Voir aussi la contribution de C. Deslaurier dans ce volume.

13. L. Wacquant, *Punir les pauvres*, Marseille, Agone, 2004.

14. A. Crawford, « Modèles comparatifs en matière de prévention de la criminalité et de sa mise en œuvre : leur genèse, leur influence et leur développement » [en ligne], *Crimprev info*, n° 16, 2008, <http://lodel.irevues.inist.fr/crimprev/docannexe/file/141/crimprevinfo16_wp6vf.pdf>, consulté le 23 janvier 2020 ; T. Lappi-Seppälä, « Baisse de la population pénale : expériences finlandaises à long terme », in Conseil de l'Europe, *Politique pénale en Europe. Bonnes pratiques et exemples prometteurs*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2005, p. 147-167.

Ainsi, les contributions rassemblées dans ce numéro¹⁵ sont issues de recherches menées et partagées au sein du programme Ecoppaf¹⁶ « Économie de la peine et de la prison ». Celui-ci s'est déroulé de 2015 à 2019 et a réuni des anthropologues, des géographes, des historiens et des sociologues travaillant dans neuf pays du continent (Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Tunisie).

Cette approche dynamique des prisons par les logiques qui les ont structurées ou les structurent aujourd'hui, par les circulations (d'acteurs, de modèles, de biens) qui les ont irriguées ou les irriguent actuellement, c'est ce que nous évoquons avec l'expression « économies de la peine et de la prison ». Cette formulation vise à souligner les dynamiques de production du sens, d'usage et de circulation de notions mobilisées en prison et abordées dans ce dossier comme le politique (Deslauriers dans ce dossier), les valeurs (Le Marcis et Faye dans ce dossier), le travail (Morelle, Planel et Tiquet dans ce dossier) et la réforme (Bouagga dans ce dossier). En les abordant sous le jour de l'économie, il s'agit d'insister sur la nature transactionnelle de ces notions : elles sont négociées et traduites, et jamais définitives.

Il importe donc de mettre en perspective les arguments qui se déploient dans les discours récurrents de la réforme comme dans les diverses formes de leur critique¹⁷ (plaidoyers, mutineries, programme d'amélioration de détention) à travers l'étude du fonctionnement concret des prisons et des rationalités des différents acteurs impliqués. La contribution de Yasmine Bouagga dans ce volume, en partant d'une discussion sur la pratique de la réforme, met en lumière le rôle des « passeurs de murs » discrets qui, à leur échelle, transforment la prison au quotidien. Leur action mérite plus d'attention (agents pénitentiaires locaux ayant une expérience de l'engagement auprès de forces internationales de maintien de la paix, acteurs confessionnels chrétiens ou musulmans, etc.). Elle rappelle également que les programmes de réformes sont nécessairement soumis à un principe de réalité : celui de la revanche des contextes¹⁸ impliquant leur réappropriation par les acteurs, et donc des

15. À l'exception de la contribution de T. Martin et A. Jefferson et de l'entretien présenté par S. Cissokho.

16. Ce programme codirigé par les auteurs était financé par l'Agence nationale de la recherche (Projet-ANR-15-CE27-0007).

17. G. Salle, *L'utopie carcérale : petite histoire des « prisons modèles »*, Paris, Éditions Amsterdam, 2016 ; P. Artières et P. Lascoumes (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004 ; A. M. Jefferson, « Prison Officer Training and Practice in Nigeria: Contention, Contradiction and Re-Imagining Reform Strategies », *Punishment & Society*, vol. 9, n° 3, 2007, p. 253-269.

18. Voir J.-P. Olivier de Sardan et E. Piccoli, « Cash Transfers and the Revenge of Contexts: An Introduction », in J.-P. Olivier de Sardan et E. Piccoli (dir.), *Cash Transfers in Context: An Anthropological Perspective*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2018, p. 1-27.

opérations de négociation et de tri. Les systèmes carcéraux africains ne sont donc pas les réceptacles passifs de programmes de changement décidés dans les arènes internationales suivant des référents et des indicateurs exogènes.

Ainsi nous opposons la compréhension des réalités des « prisons en Afrique » à la reproduction de l'image de la « prison africaine », tout en prenant au sérieux, sinon l'hypothèse de logiques sociales et historiques continentales, en tout cas un intérêt heuristique d'une discussion comparative à l'échelle continentale. Ces réalités sont révélatrices des contradictions et des impasses intrinsèques à l'action humanitaire et aux politiques de développement dans le champ pénitentiaire. Les discuter, comme nous le proposons ici, prolonge la lecture critique, en études carcérales, de la prison pénale en général tout en inscrivant les prisons africaines dans le débat mondialisé *de facto* sur l'enfermement¹⁹, mais encore cloisonné au plan académique.

QUAND LA RÉFORME DES PRISONS EN AFRIQUE LÉGITIME LA PRISON

Prisons délabrées, confinement d'opposants politiques... Ces discours ne doivent pas obérer un constat, celui d'une majorité d'États africains qui n'enferment pas systématiquement. Combien de cartes présentent-elles l'Afrique comme mal classée, mettant en avant par exemple le produit intérieur brut ou l'indice de développement humain ? Porter attention aux taux d'incarcération à l'échelle mondiale permet de nuancer cette description du continent et de certaines de ses dynamiques. La plupart des pays africains enferment moins que les États-Unis, le Brésil ou encore la France. Si d'aucuns pourraient arguer qu'il s'agit d'une autre manifestation du sous-développement (et de l'incapacité des États à enfermer), il est possible de leur rétorquer que cela invite tout autant à relativiser la nature répressive de ces États (et par ricochet la nature de leur démocratie) ou encore à interroger les modalités alternatives de production de la justice.

Évidemment, il convient de questionner l'importance du taux d'incarcération comme indicateur de référence : il ne prend pas en compte les personnes condamnées mais qui bénéficieraient d'une peine alternative. Il ne prend pas non plus en compte le *turnover*, c'est-à-dire le flux de détenus sur une année par exemple, sachant que des prisonniers peuvent être condamnés à des peines de prison de moins d'un an et que des détenus peuvent être placés en préventive quelque temps et être libérés sans avoir été jugés parce que le différend a été résolu par des voies extrajudiciaires.

19. M. Morelle et F. Le Marcis, « Que nous apprennent les prisons africaines ? », *Mouvements*, n° 88, 2016, p. 42-49.

Figure 1. Taux d'incarcération à l'échelle mondiale

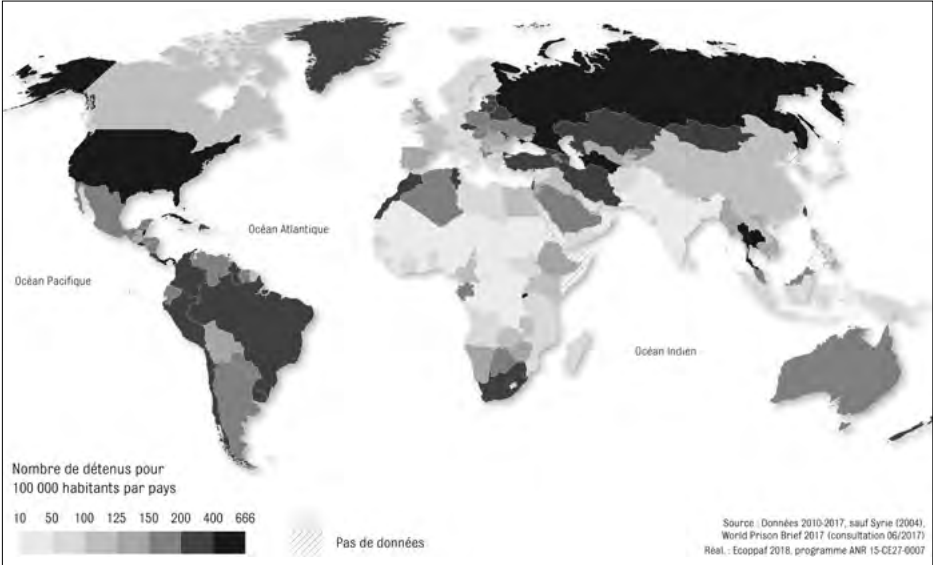
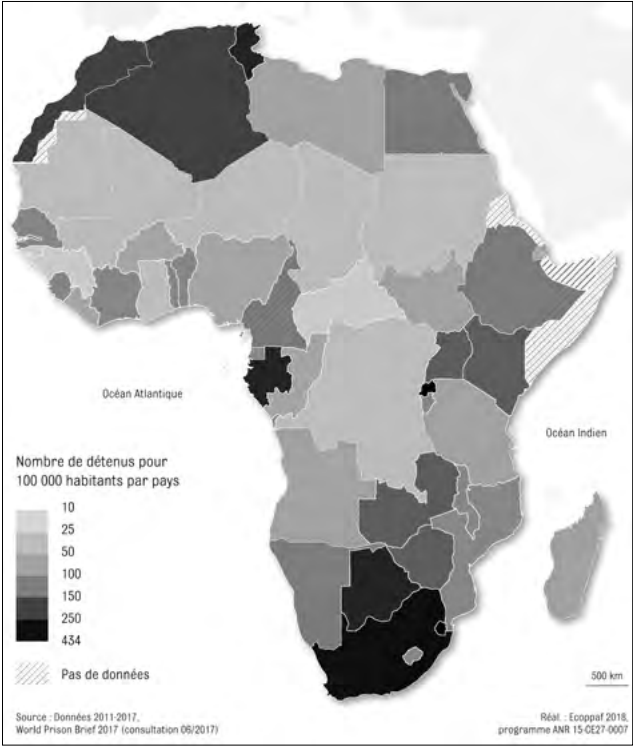


Figure 2. Taux d'incarcération dans les pays d'Afrique



L'Afrique carcérale

Ensuite, il demeure essentiel de souligner la diversité du fait carcéral d'un État à l'autre. Chaque État fabrique en permanence son propre rapport à la punition et à la prison, en fonction de sa dynamique historique autant que de contextes politiques contemporains. Ainsi en va-t-il de l'Afrique du Sud où la pratique de l'incarcération était massive pendant l'apartheid et perdure encore plus de vingt ans après l'avènement d'une démocratie multiraciale, le traitement carcéral de la pauvreté ayant remplacé un traitement carcéral racialisé²⁰. Les prisons du Rwanda comptent également parmi celles qui ont le plus fait couler d'encre après le génocide²¹ ; le taux d'incarcération actuellement très élevé est la conséquence du traitement judiciaire des violences de l'année 1994. Actuellement, la « lutte contre le terrorisme », qui n'a rien d'un épiphénomène, invite à reconsidérer la place des prisons dans certains pays, comme en témoigne le cas du Burkina Faso. Ce pays, qui apparaissait comme un État qui enfermait peu, se signale aujourd'hui par un taux d'incarcération en hausse et la construction de nouveaux établissements – six depuis 2012 – dont une prison de haute sécurité (PHS) inaugurée en banlieue de Ouagadougou en 2014. Cette évolution de la population carcérale traduit deux dynamiques distinctes : la volonté d'augmenter la capacité d'accueil en détention (afin de résoudre le problème de la surpopulation carcérale) initiée avant la fin du régime de Blaise Compaoré et poursuivie après d'une part, et la lutte contre le terrorisme qui fait suite à la période de compromis paisible qui caractérisait la posture du président déchu envers les groupes djihadistes d'autre part. Cette évolution conduit à l'augmentation de près d'un quart de la population carcérale totale. Ainsi, le nombre de détenus soupçonnés d'activités terroristes est passé de 231 en 2014 à 667 en 2018²², et le taux d'incarcération est passé de 30 à 40 détenus pour 100 000 habitants entre 2012 et 2017. Cependant, cette augmentation s'explique également par les emprisonnements qui ont fait suite

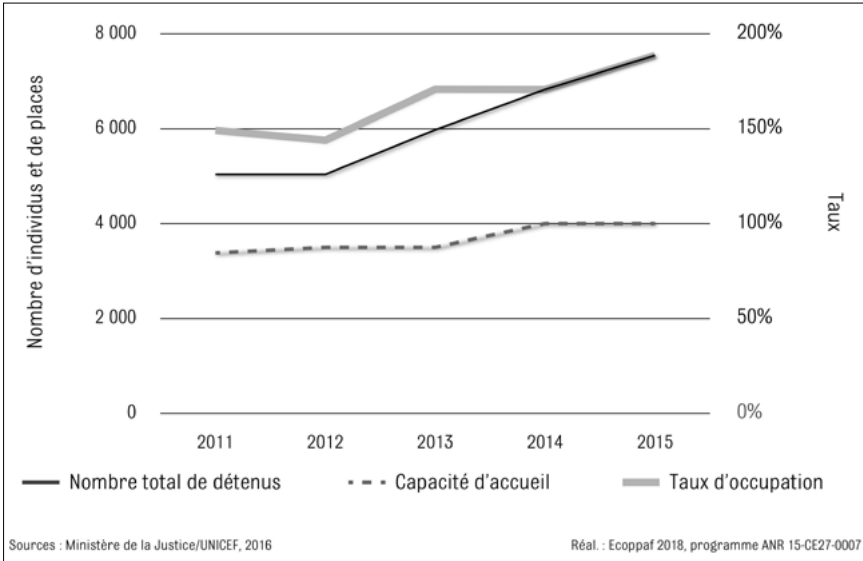
20. Voir K. Gillespie, « Containing the "Wandering Native": Racial Jurisdiction and the Liberal Politics of Prison Reform in 1940s South Africa », *Journal of Southern African Studies*, vol. 37, n° 3, 2011, p. 499-515 ; L. Fourchard, *Trier, exclure et policer. Vies urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

21. Voir C. Deslaurier, « Un système carcéral dans un État en crise : prisons, politique et génocide au Rwanda (1990-1996) », in F. Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtiments en Afrique. Du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999, p. 437-471.

22. Voir Ministère de la Justice, *Politique nationale de justice 2010-2019*, Ouagadougou, Ministère de la Justice, 2019 ; Comité contre la torture, *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention. Liste de points concernant le deuxième rapport périodique du Burkina Faso (Additif : Réponses du Burkina Faso à la liste de points), CAT/C/BFA/Q/2/Add.1 [en ligne], Genève, Nations Unies, 2019, <<http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FFPRiCAqhKb7yhso9padiGPLZnL2Rh4yZ5rk3BvfgSjvvYPsYwZDMZYPFJvVpEeazNQVQs1eCGtKLt05zkWd3%2BQI8PnBNKFIvJWPFI5tUpEhtVDrVIYAyzGmBKS8zWyWFFVevq34du5tQkaA%3D%3D>>, consulté le 23 janvier 2020.

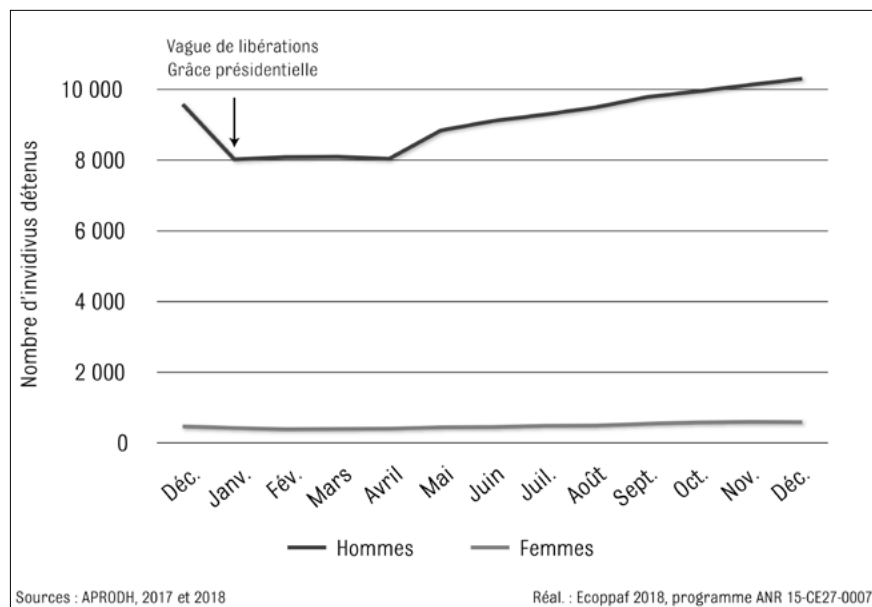
à la crise politique qui a secoué le Burkina Faso ces dernières années (seconde révolution d'octobre 2014, tentative de coup d'État de septembre 2015).

**Figure 3. Population carcérale au Burkina Faso
entre 2011 et 2015**



Au Burundi, l'enfermement plus précisément politique est quant à lui systémique depuis de nombreuses années, mais des éléments conjoncturels viennent aggraver cette tendance de fond et accentuer en conséquence les fluctuations des effectifs carcéraux. Ainsi, dans un contexte tendu à partir d'avril 2015, avec d'importantes manifestations de rue dans la capitale pour s'opposer à l'éventualité d'une candidature pour un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, et bientôt une répression violente après une tentative de coup d'État manqué, le volume des incarcérations a bondi dans la deuxième moitié de l'année 2015. Il n'a cessé de gonfler depuis, chaque nouvel épisode violent (par exemple l'assaut spectaculaire contre des camps militaires à Bujumbura en décembre 2015) ou même une simple rumeur d'attaque donnant lieu à de nouveaux enfermements. Les grâces présidentielles accordées à l'occasion du Nouvel an par Pierre Nkurunziza, finalement réélu en juillet 2015, affectent aussi les effectifs à la baisse dans les premiers trimestres de chaque année civile depuis 2016, mais de manière temporaire, car de nouvelles vagues d'arrestations liées à des événements ponctuels inversent régulièrement ces décharges carcérales.

**Figure 4. Population carcérale au Burundi
entre décembre 2016 et décembre 2017**



De la même manière, les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun, frappées de plein fouet par la répression de mouvements sociaux d'abord, par la lutte contre les sécessionnistes ensuite, ont connu une hausse des taux d'incarcération à partir de 2017 alors même que ces deux régions étaient jusqu'alors les seules du pays à ne pas faire face à une situation de surpopulation carcérale²³.

Comme l'analyse Christine Deslaurier dans ce dossier, la prison ne peut se penser sans son rapport au politique dans des contextes nationaux spécifiques, qu'il soit de circonstance (un moment de répression ou de grâce présidentielle), d'usage (que le politique justifie l'enfermement ou que la raison politique de l'incarcération soit tue à dessein) ou encore lorsque le regard porté sur la prison relève d'imaginaires politiques locaux ou internationaux. Interne ou externe aux établissements pénitentiaires, le ou la politique sont consubstantiels à la prison, ils sous-tendent l'évolution de ses taux d'incarcération, ses réformes. Le politique dans ses différentes dimensions structure également l'expérience de la prison. Le statut politique du détenu lui octroie place et statut, tantôt

23. Voir M. Morelle *et al.*, « Politique de réforme... », art. cité.

favorable, tantôt défavorable²⁴. La prison peut également être un lieu de résistance et un passage obligé pour une destinée politique nationale. L'autrice rappelle ainsi que « la prison se dévoile politique là où on ne l'attend pas et où on ne la pense pas » (Christine Deslaurier dans ce dossier).

L'évocation des taux de détention et de leurs fluctuations d'un pays à l'autre appelle néanmoins à la vigilance. Si l'on en revient aux cartes, on peut se demander par exemple ce qu'il en est de l'incarcération en République centrafricaine aux prises avec des années de conflit. Ce taux étant étonnamment faible, il peut être le signe d'un système pénal qui rencontre maints blocages dans le suivi des plaintes, des procès et des condamnations, du fait d'une défaillance des tribunaux, des commissariats et des prisons elles-mêmes. Cette idée doit être nuancée parce qu'elle sous-estime comment, en pratique, ces mêmes institutions sont justement mobilisées à des fins de règlement de conflits : les policiers, les gendarmes sont des acteurs de médiation dans les litiges ponctuant notamment la vie urbaine, aussi enclins soient-ils à recourir à la corruption²⁵. Les pratiques corruptives qui émaillent la relation aux « corps habillés » et aux magistrats peuvent ainsi être pensées comme une forme de contribution à leur fonction de médiation. Les familles et les religieux jouent également un rôle important dans la production de la justice, selon des modèles décrits pour les sociétés traditionnelles²⁶. Dès lors, si des prisons sont faiblement remplies, c'est aussi parce qu'il y a des arrangements à toutes les échelles de la chaîne pénale, ce qui conduit à détourner davantage encore la population des autorités pénales et pénitentiaires. L'existence même de la prison et des cellules de commissariat et de brigades demeure un instrument à partir duquel menacer pour aboutir à des accords à l'amiable. Ce recours éventuellement en creux à la prison invite à approfondir l'analyse de l'imbrication des modalités de résolution des conflits et de leurs ordres normatifs (la culture de la rue, l'ordre sorcellaire, la loi...), ainsi que des multiples significations de la notion de justice²⁷.

24. Voir à ce propos les entretiens menés auprès de trois anciens détenus au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Burundi dans ce dossier.

25. S. Nédélec, « État et délinquance juvénile au Sénégal contemporain », in F. Bernault (dir.), *Enfermement, prison...*, op. cit., p. 411-435 ; J. Hornberger, « "My Police – Your Police": The Informal Privatisation of the Police in the Inner City of Johannesburg », *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 213-230 ; M. Morelle, *Yaoundé carcérale...*, op. cit.

26. Voir M. Augé, *Théorie des pouvoirs et idéologie. Étude de cas en Côte d'Ivoire*, Paris, Hermann, 1975.

27. On pourra consulter deux chapitres dans l'ouvrage collectif dirigé par les auteurs à paraître en 2020. Voir S. Epron, « Une justice qui ne dit pas son nom ? Régler l'affaire à l'amiable dans la commune d'Abobo (Abidjan, Côte d'Ivoire) », in M. Morelle et F. Le Marcis (dir.), *L'Afrique en prisons*, Lyon, ENS éditions, 2020 (à paraître) ; M. E. Risimati, « Obtenir justice dans un monde incertain », in M. Morelle et F. Le Marcis (dir.), *L'Afrique en prisons*, op. cit.

Concernant la diversité et, parfois, la faiblesse des taux d'incarcération africains, il ressort un point commun et paradoxal du regard porté sur ces derniers : ce sont des voix issues de pays du Nord – où l'on enferme davantage et où l'on constate souvent des situations de surpopulation carcérale – qui appellent à remédier à ce même problème dans les pays du Sud²⁸ : peu importe que leurs taux d'incarcération soient équivalents si ce n'est supérieurs... « Il y aurait des prisons qui rachèteraient en quelque sorte un système en faillite, ou qui sauveraient l'honneur au milieu de la débâcle, alimentant ainsi la croyance en la possibilité d'une "bonne prison" » écrit Gregory Salle²⁹ discutant de la notion de modèle. Alors même que l'auteur ne parle pas ici des prisons nord-américaines ou françaises mais de quelques établissements érigés en modèle, l'analyse des relations de coopération tend à faire croire que les pays du Nord détiendraient la solution en termes d'enfermement punitif. En face, les prisons africaines seraient les anti-modèles : elles ne correspondent pas aux standards pénitentiaires. On sait pourtant que ceux-ci ne sont jamais atteints à l'échelle internationale, ni garants de justice, pénale et sociale : les pauvres sont en majorité condamnés à une peine de prison. Ainsi sommes-nous face à un paradoxe : un continent qui enferme éventuellement moins serait celui qu'il convient le plus de réformer, et ce à l'initiative éventuelle de pays emprisonnant parfois davantage ? Ces derniers enfermeraient-ils « mieux » quand les États africains incarcèrent « mal » ?

FAIRE VIVRE LE CORPS DÉTENU

La future prison de Douala au Cameroun sera « la prison d'Amnesty international » explique un architecte en charge des plans, à l'occasion d'un entretien mené en 2011. Que signifie donc une telle expression ? Le resserrement de la réforme carcérale sur des ajustements matériels telle que la percée de fenêtres dans les cellules et la facilitation de la circulation de l'air ? Le respect de normes sanitaires et alimentaires ? Une plus vaste réflexion sur la gestion de la peine et l'origine sociale des détenus ?

Dans le domaine de la santé et du bien-être des détenus, les actions qui se déploient en prison obéissent à deux logiques. Soit les interventions relèvent d'une charité d'urgence lorsque le dénuement des personnes incarcérées est jugé trop grand (fourniture de savon, de soins, voire d'alimentation par le

28. Pour une discussion éclairante du cas colombien, voir J. de Dardel, *Exporter la prison américaine : le système carcéral colombien à l'ère du tournant punitif*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2016. Voir également H. Colineau, *L'Union européenne...*, *op. cit.* ; Y. Bouagga, « Une mondialisation du "bien punir"... », *art. cité*.

29. G. Salle, *L'utopie carcérale...*, *op. cit.*, p. 14.

Comité international de la Croix-Rouge par exemple), soit elles s'inscrivent dans un projet plus large de gestion des épidémies pour lesquelles la prison est pensée comme un incubateur³⁰ (prise en charge du VIH ou de la tuberculose, dont la tuberculose multirésistante³¹).

Dans le contexte de la charité d'urgence, au dénuement dans lequel se trouvent les prisonniers répondent très souvent des actions ponctuelles, comme par exemple le bitumage d'un sol boueux, la mise en place d'abris de tôles dans une cour exposée au soleil, éventuellement le forage d'un puits. Ces bricolages matériels n'interviennent que sur le maintien de la vie nue des détenus. Ils émanent tantôt d'associations religieuses – dalle de béton dans le quartier des condamnés à mort de la prison centrale de Yaoundé –, tantôt d'ONG – dallage de la cour centrale de la maison centrale de Conakry par l'ONG Terre des hommes grâce à un financement du Programme d'appui à la réforme du secteur de la justice (Parju, Union européenne) en 2018 –, d'un don d'une célébrité – des lits pour les mineurs de la prison centrale de Yaoundé par un footballeur – ou d'une petite subvention d'un État partenaire – l'ambassade de France au Burkina Faso finance ainsi, à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou, la construction d'une cour de promenade pour un bâtiment en 2016, ainsi qu'un local d'isolement pour les détenus tuberculeux en 2019, etc. Ces actions visent un résultat directement observable au regard d'objectifs limités plutôt qu'une transformation structurelle.

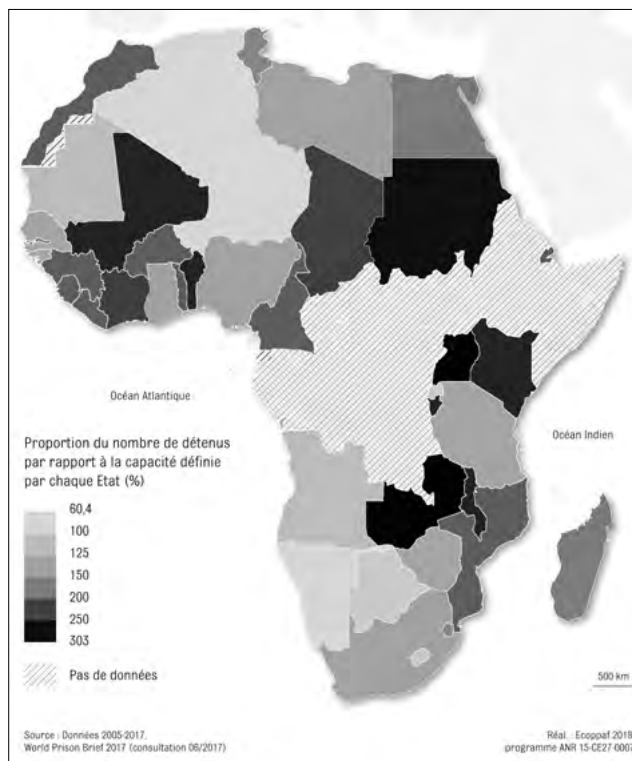
La santé en détention au sens large sur le continent africain reste donc un objet illégitime dans le système carcéral. Les infirmeries des établissements pénitentiaires, quand elles existent, sont rarement intégrées dans les faits au système sanitaire (alors qu'elles y sont officiellement rattachées). Les administrations pourvoient peu aux besoins vitaux des détenus. Les carences alimentaires sont fréquentes³², les maladies de peau (dont la gale) récurrentes et les détenus dépendent le plus souvent des moyens financiers de leurs familles ou d'ONG lorsqu'il s'agit d'accéder aux soins³³. L'illégitimité sociale de la population des détenus et la réticence des États à proposer aux condamnés ce qu'ils ne garantissent pas à l'ensemble de la population sont deux arguments mis en avant pour justifier ce qui s'apparente à une

30. F. L. Altice *et al.*, « The Perfect Storm... », art. cité.

31. La tuberculose multirésistante (TB-MR) est une forme de tuberculose résistant aux traitements de première ligne et constitue de ce fait un problème crucial pour le système de santé.

32. Voir B. Leach et S. Goodwin, « Preventing Malnutrition in Prison », *Nursing Standard*, vol. 28, n° 20, 2014, p. 50-56.

33. F. Le Marcis, « A impossível governança da saúde em prisão? Reflexões a partir da MACA (Costa do Marfim) », *Ciência and Saúde Coletiva*, vol. 21, n° 7, 2016, p. 2011-2020.

Figure 5. Taux d'occupation des prisons en Afrique

nécropolitique, une politique de l'abandon, de la négligence et de la mort associée à l'emprisonnement³⁴.

En parallèle, se développent des actions relevant de la gestion des menaces épidémiques. Portées par des acteurs internationaux, elles ciblent essentiellement des affections telles que le sida, la tuberculose et dans une moindre mesure les hépatites, encouragées en cela par des sources de financement (Onusida, Fonds mondial) qui soutiennent exclusivement des interventions sur ces pathologies dans une logique de gestion des risques sanitaires à l'échelle populationnelle. Dans les établissements, ces pathologies mobilisent en outre les maigres ressources disponibles au détriment d'autres affections parfois plus présentes mais moins menaçantes, car ne représentant pas de danger d'un point de vue contagieux (c'est le cas de la gale, du bérubéri, de la santé mentale dont la prise en charge souffre d'un manque de moyens). En conséquence, la focalisation de l'investissement extérieur sur les maladies

34. F. Le Marcis, « Life in a Space of Necropolitics: Toward an Economy of Value in Prisons », *Ethnos*, vol. 84, n° 1, 2019, p. 74-95.